



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024.**

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	24
Pouvoirs	:	4
Absent excusé	:	1
Absents	:	4

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf Décembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le treize Décembre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,
M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint
M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Véronique CARRERE, Didier STEVENIN, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Anaïs BAREYT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

Mme Marie-Christine ALTIMIRA à M. Philippe BOUCHONNEAU
Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA
M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE
Mme Céline BROQUERE à M. Christian PIT

Absent excusé :

M. Mickael EECKHOUDT

Absents :

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

Mme Anaïs CADIS.

Point 17 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2024.128.

Objet : TARIFS SEJOUR NEIGE DANS LA VALLEE DE CAMPAN DU 03 AU 07 MARS 2025.

**Point 17 de l'ordre du jour.****Délibération n° 2024.128.****Objet : TARIFS SEJOUR NEIGE DANS LA VALLEE DE CAMPAN DU 03 AU 07 MARS 2025.**

Madame Nathalie MOMEN informe l'assemblée qu'un séjour à la neige va être organisé dans la vallée de Campan, du 03 au 07 mars 2025, à destination des jeunes, de 10 à 17 ans, limité à 24 places (Sous réserve des conditions sanitaires du moment).

Elle propose de fixer les tarifs (tout compris : transport, hébergement, repas, encadrement, activités) calculés sur la base de 425 Euros pour les habitants de Morcenx-la-Nouvelle :

. 0 à 357 Euros	=	60 Euros
. 357,01 Euros à 449 Euros	=	80 Euros
. 449,01 Euros à 621 Euros	=	120 Euros
. 621,01 Euros à 794 Euros	=	168 Euros
. 794,01 Euros à 820 Euros	=	220 Euros
. 820,01 Euros à 1000 Euros	=	280 Euros
. 1000,01 à 1200 Euros	=	400 Euros
. 1200,01 Euros à 1500 Euros	=	410 Euros
. au delà de 1500 Euros	=	425 Euros

Après débats,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

. **FIXE** les tarifs concernant le séjour à la neige (tout compris : transport, hébergement, repas, encadrement, activités) calculés sur la base de 425 Euros pour les habitants de Morcenx-la-Nouvelle en fonction du quotient familial :

. 0 à 357 Euros	=	60 Euros
. 357,01 Euros à 449 Euros	=	80 Euros
. 449,01 Euros à 621 Euros	=	120 Euros
. 621,01 Euros à 794 Euros	=	168 Euros
. 794,01 Euros à 820 Euros	=	220 Euros
. 820,01 Euros à 1000 Euros	=	280 Euros
. 1000,01 à 1200 Euros	=	400 Euros
. 1200,01 Euros à 1500 Euros	=	410 Euros
. au delà de 1500 Euros	=	425 Euros

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>.

Fait à Morcenx-la-Nouvelle, le 19/12/2024.

La Secrétaire de séance,
Anaïs CADIS.

Le Maire,
Paul CARRERE.

Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM
Compta – Dossier JL

